

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Le mercredi 3 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaients présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Monsieur Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier ;

Absent excusé ayant donné procuration :

Besson Hervé (pouvoir à L.Curiallet), Besson Patrick (pouvoir à JL Besson), Chêne Claude (pouvoir à S. Le Therizien)

Sylvie Boistard est élue secrétaire de séance.

**26-2024 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION « Commune »
dressé par Madame Dreclerc, receveur municipal 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Le Maire, Anne Lenfant,
Après s'être fait présenter le budget primitif de tous les budgets de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandants, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Entremont Le Vieux, le 03/04/2024

Le Maire, Anne LENFANT

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
Date de la convocation : 28-03-2024
Date d'affichage : 28-03-2024
Vote :
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

DEL 26-2024

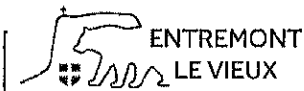


Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 073-217301076-20240403-DEL272024-DE



Département: SAVOIE

Commune :
15400 -ENTREMONT-LE-VIEUX-

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du : 03/04/2024
n° 27-2024

Nombre de conseillers
en exercice :

14

Nombre de conseillers
présents :

10

Nombre de suffrages
exprimés :

10+3

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame REY Suzanne, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Anne LENFANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	438 383.43 €	0.00 €	0.00 €	81 461.96 €	438 383.43 €	81 461.96 €
Opérations de l'exercice	1 369 019.15 €	1 493 611.18 €	727 935.19 €	1 039 481.33 €	2 096 954.34 €	2 533 092.51 €
TOTAUX	1 807 402.58 €	1 493 611.18 €	727 935.19 €	1 120 943.29 €	2 535 337.77 €	2 614 554.47 €
Résultats de clôture	313 791.40 €	0.00 €	0.00 €	393 008.10 €	0.00 €	79 216.70 €
Restes à réaliser	63 050.00 €	0.00 €			63 050.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	1 870 452.58 €	1 493 611.18 €	727 935.19 €	1 120 943.29 €	2 598 387.77 €	2 614 554.47 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	376 841.40 €	0.00 €	0.00 €	393 008.10 €	0.00 €	16 166.70 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Etaient présents : MM BOISTARD Sylvie, BREYTON Stéphanie, BURLET Brigitte, CURIALLET Laura, LENFANT Anne, REY Suzy, BESSON Jean-Luc, CHARQUET Pierre, GUYOTOT Patrick, LE THERIZIEN Serge, PELHÂTE Olivier

absents excusés : BESSON Patrick (pouvoir à BESSON J.L.), CHENE Claude (pouvoir à LE THERIZIER S.)

BESSON Hervé (pouvoir à CURIALLET L.)

Cachet de la MAIRIE

Pour expédition conforme

Le Maire





DELIBERATION DU

03-avr-24

n°28-2024

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Anne LENFANT
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-438 383.43 €		124 692.03 €	Dépenses 63 050.00 €	-63 050.00 €	-376 841.40 €
FONCT	81 461.96 €		311 546.14 €	Recettes		393 008.10 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/23	393 008.10 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		376 841.40 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		16 166.70 €
Total affecté au c/ 1068 :		376 841.40 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/23	
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

Fait à ENTREMONT LE VIEUX

Le 03-avr-24

Délibéré par Le conseil munic

Le 03-avr-24

Le Maire,
Anne LENFANT

Cachet et signature



Nombre de membres en exercice :	14
Présents :	10
Suffrages exprimés :	10+3
Abs :	0
Pour :	13
Contre :	0

Date de la convocation : 28-mars-24

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 05/04/2024
et de la publication le 05/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Le mercredi 3 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Monsieur Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier ;

Absent excusé ayant donné procuration :

Besson Hervé (pouvoir à L.Curiallet), Besson Patrick (pouvoir à JL Besson), Chêne Claude (pouvoir à S. Le Therizien)

Sylvie Boistard est élue secrétaire de séance.

**29-2024 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION «ASSAINISSEMENT»
DRESSÉ PAR MADAME DRECLERC RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Le Maire, Anne LENFANT
Après s'être fait présenter le budget primitif de tous les budgets de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandants, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre

2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Entremont Le Vieux, le 03/04/2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11+3
Date de la convocation : 28/03/2024
Date d'affichage : 28/03/2024
Vote :
Pour :...14.... Contre :0..... Abstention ...0.....

29-2024

Le Maire, Anne LENFANT





Département: SAVOIE

Commune :
 15401 – Assainissement Entremont le Vieux

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du : 03/04/2024
 n°30-2023

Nombre de conseillers
 en exercice : 14
 Nombre de conseillers
 présents : 10
 Nombre de suffrages
 exprimés : 10+3

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame REY Suzanne, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Anne LENFANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		114 973.14 €	22 224.28 €		22 224.28 €	114 973.14 €
Opérations de l'exercice	265 722.56 €	279 708.42 €	64 572.39 €	74 144.35 €	330 294.95 €	279 708.42 €
TOTAUX	265 722.56 €	394 681.56 €	86 796.67 €	74 144.35 €	352 519.23 €	394 681.56 €
Résultats de clôture		13 985.86 €	-9 571.96 €			
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €				
TOTAUX CUMULES	265 722.56 €	394 681.56 €	86 796.67 €	74 144.35 €		
RÉSULTATS DÉFINITIFS		128 959.00 €	-12 652.32 €			116 306.68 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Etaient présents : MM BOISTARD Sylvie, BREYTON Stéphanie, BURLET Brigitte, CURIALLET Laura, LENFANT Anne, REY Suzy, BESSON Jean-Luc, CHARQUET Pierre, GUYOTOT Patrick, LE THERIZIEN Serge, PELHÂTE Olivier

absents excusés : BESSON Patrick (pouvoir à BESSON J.L. ; CHENE Claude (pouvoir à LE THERIZIER S.)

BESSON Hervé (pouvoir à CURIALLET L.)

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme

Le Maire
 Anne LENFANT



15401 – Budget assainissement Entremont-le-Vieux

DELIBERATION DU

03-avr-24

n° 31-2024

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Anne LENFANT
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	273.14 €		128 959.00 €		0.00 €	129 232.14 €
				Recettes		
FONCT	-22 224.28 €	0.00 €	9 571.96 €			-12 652.32 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat
 Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)
 de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

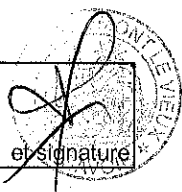
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/23	0.00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0.00 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/23	-12 652.32 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Fait à ENTREMONT LE VIEUX
 Le 03-avr-24

Le conseil municipal
 Le 03-avr-24

Le Maire,
 Anne LENFANT

Cachet et signature



Nombre de membres en exercice :	14
Présents :	10
Suffrages exprimés :	10+3
Abs :	0
Pour :	13
Contre :	0
Date de la convocation :	28-mars-24

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

05/04/2024

et de la publication le

05/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Le mercredi 3 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Burllet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Monsieur Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier ;

Absent excusé ayant donné procuration :

Besson Hervé (pouvoir à L.Curiallet), Besson Patrick (pouvoir à JL Besson), Chêne Claude (pouvoir à S. Le Therizien), Rey Suzy (pouvoir à B. Burllet)

Sylvie Boistard est élue secrétaire de séance.

32-2024 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE - 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le **Budget Primitif de la Commune nomenclature M 57 pour l'année 2024 :**

au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
au niveau du chapitre pour le section d'investissement, avec opérations

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibre des recettes et des dépenses : **948 265.07 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibre des recettes et des dépenses : **960 697.47 €**

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

**Le Maire,
Anne LENFANT**

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10 + 4
Date de la convocation : 28/03/2024
Date d'affichage : 28/03/2024
Vote :
Pour : 10 + 4 Contre : 0 Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Le mercredi 3 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Monsieur Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier ;

Absent excusé ayant donné procuration :

Besson Hervé (pouvoir à L. Curiallet), Besson Patrick (pouvoir à JL Besson), Chêne Claude (pouvoir à S. Le Therizien), Rey Suzy (pouvoir à B. Burlet)

Sylvie Boistard est élue secrétaire de séance.

33-2024 - FONGIBILITE DES CREDITS 2024

Par délibération en date du 08 juillet 2022, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023, pour le budget principal et les budgets annexes.

Pour plus de souplesse budgétaire ce nouveau référentiel donne la possibilité au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (fonctionnement ou investissement) :

- À l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel
- Dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée

Cette disposition permet notamment de modifier, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'Etat pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

Le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de la séance suivante. Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-10-6 qui met en place la M57,

Vu la délibération en date du 08 juillet 2022 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Les membres du Conseil Municipal après délibération décident à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées au vote du budget.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10 + 3
Date de la convocation : 30/03/2023
Date d'affichage : 30/03/2023
Pour : 10 + 3 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire, Anne LENFANT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Le mercredi 3 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Monsieur Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier ;

Absent excusé ayant donné procuration :

Besson Hervé (pouvoir à L.Curiallet), Besson Patrick (pouvoir à JL Besson), Chêne Claude (pouvoir à S. Le Therizien), Rey Suzy (pouvoir à B. Burlet)
Sylvie Boistard est élue secrétaire de séance.

34-2024- VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT - 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve le **Budget Primitif M49 « Assainissement » pour l'année 2024 :**

au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
au niveau du chapitre pour le section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibre des recettes et des dépenses : **84 400.13 €**
Dont 12652.32 € de déficit reporté

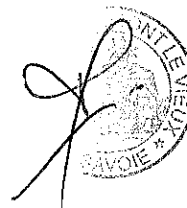
SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibre des recettes et des dépenses : **239 051.91 €**
Dont 128 959 € d'excédent reporté

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10+4
Date de la convocation : 28/03/2024
Date d'affichage : 28/03/2024
Vote : Pour :...14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Anne LENFANT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Le mercredi 3 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

Étaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier ;

Absents excusés ayant donné procuration :

Besson Hervé (pouvoir à L. Curiallet), Besson Patrick (pouvoir à JL Besson), Chêne Claude (pouvoir à S. Le Therizien)

Sylvie Boistard est élue secrétaire de séance.

35-2024 : ZONE D'ACCELERATION DE PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Mme le Maire indique au conseil municipal que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR).

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie)

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

Mme le Maire précise que :

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

35/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment nombreuses pour que le cumul des puissances installables et des productibles énergétiques qui y sont prévus permette d'atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...), ainsi, compte tenu du contexte savoyard, les zones proposées par les communes peuvent être circonscrites à une toiture de bâtiment public, un parking...

- En ZAENR l'article L. 314-41 du code de l'énergie prévoit que les candidats retenus à l'issue d'une procédure de mise en concurrence ou d'appel à projets sont tenus de financer notamment des projets portés par la commune ou par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre d'implantation de l'installation en faveur de la transition énergétique

- Les communes identifient les ZAENR par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement.

Compte tenu de ces éléments, Mme le Maire expose que :

- la commune s'est basée sur la méthodologie proposée par la communauté de communes Cœur de Chartreuse pour estimer le potentiel de production d'énergie renouvelable en solaire photovoltaïque sur toiture à l'échelle de la commune. Ainsi en appliquant des ratios de réduction de productible sur les surfaces de toiture des bâtiments communaux, des bâtiments de grande surface, des maisons individuelles de 10 ou 25% pour l'exposition, 40% pour les zones d'ombres et les éléments techniques et 80% pour les bâtiments hors projet d'équipement (propriétaires qui n'auront pas de projet) le potentiel estimé s'élève à 3460 m² pour Entremont-le-Vieux. Pour information l'objectif pour la commune issue d'une transposition indicative réalisée sur la base de la population et des objectifs 2030 pour le département (données SRADDET) s'élève à environ 3255 m² (donnée à titre indicatif).

- la proposition communale des ZAENR a été soumise pour avis au conseil syndical du parc naturel régional de Chartreuse le 26 mars 2024. Le PNRC a accusé réception de notre contribution, a pris connaissance des documents transmis, atteste par retour de notre démarche de concertation avec le PNR de Chartreuse concernant la définition de nos ZAENR. Le PNRC formalisera ultérieurement et de façon plus précise un avis après discussion avec les élus.

- les éléments nécessaires à la compréhension des propositions des ZAENR pour les ENR :

- Photovoltaïque en toiture
- Photovoltaïque sur parking supérieur à 500m²
- Contrat de chaleur renouvelable

ont été mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- Lors des 5 réunions publiques organisées à l'échelle de la communauté de communes Cœur de Chartreuse et notamment celle du 15 mars 2024 à Saint-Pierre d'Entremont Savoie
- Par mise à disposition du dossier de concertation du 11 mars au 31 mars 2024 inclus en mairie aux heures d'ouverture au public, sur Facebook, sur le site internet de la commune, sur Illiwap.

35/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le bilan de la concertation est synthétisé ci-après :

- 147 participants aux 5 réunions publiques dont 13 habitants d'Entremont-le-Vieux
- 0 observation formulée lors des réunions publiques ou sur le dossier de concertation.

Ainsi, les ZAENR proposées après la concertation sont les suivantes :

- **solaire photovoltaïque sur bâtiments ou solaire thermique : sur les villages et les parkings présentés sur la carte en annexe en excluant les parkings du foyer de fond et des Bruyères au Désert pour des raisons paysagères et en ne proposant pas le parking de la Station du Granier dans l'attente de la définition de l'OAP thématique en cours d'étude**
- **biomasse : outre les 2 réseaux de chaleur au bois existants (mairie / école / Rochat et bureaux / pompiers / musée) il est proposé la salle polyvalente via le contrat de chaleur renouvelable de la communauté de communes Cœur de Chartreuse associée à la communauté d'agglomération du Pays Voironnais**
- **solaire photovoltaïque au sol : aucune parcelle**
- **éolien : aucune parcelle**
- **méthanisation : aucune parcelle**
- **hydroélectricité : aucune parcelle**
- **géothermie : aucune parcelle**

Mme le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR proposées ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

- identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes sur les cartes annexées à la présente décision
- charge Mme le Maire ou son représentant de transmettre, au référent préfectoral, à l'EPCI, au PNRC les zones identifiées.

35/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture le 03/04/2024

Le Maire, Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
Date de la convocation : 28-03-2024
Date d'affichage : 28-03-2024
Vote :
Pour : 11+3 Contre :0 Abstention : 0

35/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Le mercredi 3 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Bulet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier ;

Absents excusés ayant donné procuration :

Besson Hervé (pouvoir à L. Curiallet), Besson Patrick (pouvoir à JL Besson), Chêne Claude (pouvoir à S. Le Therizien)

Sylvie Boistard est élue secrétaire de séance.

36-2024 : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DU SDES, DE LA REGION ET DE L'ETAT (FONDS VERT) POUR LA MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire

- rappelle l'audit réalisé en 2022 par le bureau d'études Ombres et Lumières ayant permis d'établir un programme pluriannuel de travaux de modernisation de l'éclairage public
- présente le programme complet de travaux de modernisation pour un montant total sur les 4 années du programme de 71 076.14€HT soit 85 291.37€TTC
- rappelle l'accompagnement du bureau Ombres et Lumières pour la maîtrise d'œuvre et la définition des caractéristiques des installations
- présente le programme 2024 et le coût estimatif des travaux :
 - o 19 225.96€ HT soit 23 071.15€ TTC pour les travaux de modernisation sur divers secteurs de la commune
 - o 1 800€ HT soit 2 160€ TTC pour la maîtrise d'œuvre du bureau d'études Ombres et Lumières

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- S'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à :
 - o 19 225.96€ HT soit 23 071.15€ TTC pour les travaux de modernisation sur divers secteurs de la commune pour le programme 2024
 - o 1 800€ HT soit 2 160€ TTC pour la maîtrise d'œuvre du bureau d'études Ombres et Lumières pour l'année 2024

36/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
Fonds propres : 20 % du HT en autofinancement
Emprunts : 0 €
Aides financières : SDES Région et Fonds vert 2024
- Sollicite l'aide financière du SDES la plus élevée possible
- Sollicite l'aide financière de la Région via le parc naturel de Chartreuse la plus élevée possible
- Sollicite l'aide financière de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert 2024 – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public la plus élevée possible
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES et sollicite l'autorisation de démarrer les travaux avant la décision définitive d'attribution ;
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière de la Région via le parc naturel de Chartreuse et sollicite l'autorisation de démarrer les travaux avant la décision définitive d'attribution ;
- Sollicite l'autorisation de démarrer les travaux avant la décision définitive d'attribution de la subvention de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert ;
- S'engage à réaliser les travaux selon le planning suivant : 4 tranches de travaux à partir de 2023 à hauteur de 25 000.00 € TTC chacune comprenant le programme de travaux de l'année (soit 100 000€ TTC pour l'ensemble des travaux) et la maîtrise d'œuvre ;
- S'engage à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture le 03/04/2024

Le Maire, Anne LENFANT

Pour le Maire absent,

L'Adjoint

S. Rey



Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
Date de la convocation : 28-03-2024
Date d'affichage : 28-03-2024
Vote :
Pour : 11+3 Contre : 0 Abstention : 0

36/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Le mercredi 3 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier ;

Absents excusés ayant donné procuration :

Besson Hervé (pouvoir à L. Curiallet), Besson Patrick (pouvoir à JL Besson), Chêne Claude (pouvoir à S. Le Therizien)

Sylvie Boistard est élue secrétaire de séance.

37-2024 : TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : APPROBATION DE DEVIS

Madame le Maire :

- rappelle l'audit réalisé en 2022 par le bureau d'études Ombres et Lumières ayant permis d'établir un programme pluriannuel de travaux de modernisation de l'éclairage public ;
- rappelle à l'assemblée la délibération du 2 novembre 2023 (100/2023) approuvant l'accompagnement par le bureau d'Ombres et Lumières ;
- rappelle l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre du fonds vert 2023 sur le programme de travaux 2023 ;
- rappelle l'accompagnement financier du SDES sur le programme de travaux 2023
- informe que des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour le programme de travaux COMPLET (2023-2026) ;
- présente le devis de l'entreprise « D.S.E. »
- propose d'approuver ce devis pour un montant de 71 076.14€HT soit 85 291.37€TTC pour le programme complet sur 4 ans.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve, le devis de l'entreprise « D.S.E. » d'un montant de 71 076.14€HT soit 85 291.37€TTC
- autorise Madame le Maire à signer le document correspondant.

37/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture le 03/04/2024

Le Maire, Anne LENFANT

Pour le Maire absent,
L'Adjoint
S. Rey



Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
Date de la convocation : 28-03-2024
Date d'affichage : 28-03-2024
Vote :
Pour : 11+3 . Contre :0 Abstention : 0

37/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Le mercredi 3 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier ;

Absents excusés ayant donné procuration :

Besson Hervé (pouvoir à L. Curiallet), Besson Patrick (pouvoir à JL Besson), Chêne Claude (pouvoir à S. Le Therizien)

Sylvie Boistard est élue secrétaire de séance.

38-2024 : MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATIONS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire

- rappelle l'audit réalisé en 2022 par le bureau d'études Ombres et Lumières ayant permis d'établir un programme pluriannuel de travaux de modernisation de l'éclairage public
- présente la proposition chiffrée de maîtrise d'œuvre du bureau d'études Ombres et Lumières pour la mise en œuvre du programme 2024 d'un montant de 1 800€ HT soit 2 160€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'accompagnement par le bureau d'Ombres et Lumières
- approuve le devis du bureau d'études Ombres et Lumières pour la mise en œuvre du programme 2024 d'un montant de 1 800€ HT soit 2 160€ TTC
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

38/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture le 03/04/2024

Le Maire, Anne LENFANT

Pour le Maire absent,
L'Adjoint
S. Rey



Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
Date de la convocation : 28-03-2024
Date d'affichage : 28-03-2024
Vote :
Pour : 11+3 Contre :0 Abstention : 0

38/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Le mercredi 3 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier ;

Absents excusés ayant donné procuration :

Besson Hervé (pouvoir à L. Curiallet), Besson Patrick (pouvoir à JL Besson), Chêne Claude (pouvoir à S. Le Therizien)

Sylvie Boistard est élue secrétaire de séance.

39-2024 : TRAVAUX DE REPARATION DU TOIT DE L'EGLISE, APPROBATION DE DEVIS

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée la délibération du 10 janvier 2022 (02/2022) approuvant le projet de réfection de la toiture de l'église
- rappelle la délibération du 18 janvier 2024 (n°02-2024) approuvant le devis de réparation de la toiture de l'église par l'entreprise « Barbier et Pyot »
- informe qu'après commencement du chantier il a été constaté que des travaux complémentaires sont nécessaires et concernent la reprise de l'égout (ces travaux n'étaient pas prévisibles sans découverte)
- présente le devis complémentaire de l'entreprise « Barbier et Pyot »
- propose d'approuver ce devis complémentaire pour un montant de 2 984.56€HT soit 3 581.47€TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve, le devis de l'entreprise « Barbier et Pyot » pour un montant de 2 984.56€HT soit 3 581.47€TTC.
- et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le document correspondant.

39/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture le 03/04/2024

**Madame le Maire,
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
Date de la convocation : 28-03-2024
Date d'affichage : 28-03-2024
Vote :
Pour : 11+3 Contre :0 Abstention : 0

39/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.